

## Editorial



La nouvelle grippe A/H1N1 est une infection due à un virus qui infecte habituellement les porcs et qui s'est adapté à l'espèce humaine. La situation épidémiologique est devenue particulièrement inquiétante puisqu'en quelques semaines, ce sont plus de 35.000 cas qui ont été confirmés, touchant plus de 60 pays sur tous les continents, avec plus de 150 décès recensés. Certes, ces taux de mortalité n'atteignent pas ceux de la grippe aviaire H5N1 (430 cas depuis janvier 2004 dont 260 décès) mais sont plus élevés que lors de la grippe saisonnière.

### L'OMS envisageait trois scénarii :

- une épidémie qui disparaîtrait rapidement, sans seconde vague, comme cela a pu être observé lors de l'épidémie de SARS, mais compte tenu de l'extension actuelle de l'épidémie et de l'existence de nombreuses formes frustes, ce scénario semble illusoire
- une ré-édition de la grippe espagnole de 1918-1920 avec des millions de morts mais les progrès diagnostiques et thérapeutiques

## La grippe A/H1N1

Professeurs Th. MAY et Ch. Rabaud

rendent cette hypothèse peu probable. - une situation similaire à de ce que fut la pandémie de 1968, la grippe de Hong-Kong, touchant non plus 10 % de la population mais 35 % de la population (en l'occurrence 20 millions de cas en France et un excès de mortalité de l'ordre de 20 à 30.000 décès) ; c'est aujourd'hui le scénario le plus probable.

C'est pourquoi, les prochaines semaines vont être consacrées par les autorités sanitaires (Ministères de la Santé et de l'Intérieur, DGS, InVS, experts...) à parfaire les dispositifs de préparation dans l'hypothèse d'un épisode épidémique important cet automne ou même avant, avec en particulier un dispositif de prise en charge par des médecins libéraux dont le Docteur Lacroix, médecin à la DRASS de Lorraine, nous fournit quelques éléments dans ce numéro d'Antibiolor.

Concernant le vaccin que les laboratoires Novartis, GSK ou Sanofi Pasteur devraient pouvoir produire à grande échelle (plusieurs centaines de millions de doses) à partir de cet été, il reste à l'OMS à décider de sa composition,

du lancement de la fabrication puis à définir la population à vacciner et dans quel ordre...

Concernant les inhibiteurs de la neuraminidase comme l'oseltamir (Tamiflu), qui sont aujourd'hui les seuls traitements réellement efficaces sur le virus grippal, cette efficacité est d'autant plus limitée que la première prise a lieu au delà des 48 premières heures de la maladie. Par ailleurs, en cas d'utilisation massive de ces traitements, le risque de voir apparaître des virus résistants et de voir secondairement que ceux-ci transmis d'un individu à l'autre n'est pas négligeable.

Si la situation épidémiologique mondiale vient de justifier un passage au niveau 6 de son plan le 11 juin = PANDEMIE, la France, avec plus de 100 cas presque tous importés mais seulement 7 cas non liés à des cas importés (t > moins de la libre circulation du virus dans la population), reste au niveau 5a du plan national considérant que le virus ne circule pas (encore) activement au sein de la population, ceci justifie que chaque suspicion de nouveau cas de grippe soit systématiquement hospitalisé.

Rappelons qu'aujourd'hui, en France, la

## AntibioTél

Le réseau Antibiolor a mis en place un numéro d'astreinte téléphonique destiné aux professionnels libéraux de santé de Lorraine. Il est tenu par des membres du réseau, répartis dans les 4 départements lorrains et référents en antibiothérapie pour répondre à toutes les questions concernant l'antibiothérapie.

Il fonctionne 5 jours par semaine de 8h30 à 19h30 hors jours fériés.

Un seul numéro d'appel

**03 83 76 44 89**

Ce numéro permet d'avoir accès par l'intermédiaire d'un secrétariat téléphonique à un médecin d'astreinte, bénévole pour cette fonction.

suspicion diagnostique repose sur la survenue d'un syndrome grippal au retour d'un pays où la grippe A/H1N1 sévit par dizaines ou centaines de cas (Mexique, USA, Canada mais aussi l'Amérique Latine, Japon...), liste qui n'en finit pas de s'allonger, ou après avoir été en contact avec un cas pendant qu'il était contagieux.

## Le Réseau

Dr B. LACROIX Conseillère Sanitaire de Zone  
A. BOUCHET Conseiller de Défense et de Sécurité  
DRASS de Lorraine Zone de défense Est

Les virus suivent rarement les prévisions, nous nous étions préparés avec l'OMS à une pandémie à virus AH5N1 aviaire et nous sommes confrontés avec une grippe AH1N1 d'origine porcine dont les caractéristiques épidémiologiques diffèrent sensiblement. Le plan national de lutte contre une pandémie grippale s'est adapté au cours des dernières semaines pour répondre au mieux à cette nouvelle situation.

Devant un tel événement et dans la perspective d'un possible développement à l'automne 2009, tout le système de santé doit se mobiliser pour apporter une réponse rapide et pertinente.

### Une première phase hospitalière

Dans la situation actuelle, limitée en termes de nombre de cas et de gravité des symptômes, l'identification des cas, la prise en charge des malades et des cas possibles et contacts repose sur le système hospitalier essentiellement les SAMU C15 et les services de maladies infectieuses des CHU. Une fiche de procédure régionale lorraine précise, en complément de la définition de cas actualisé de l'InVS, les caractéristiques locales de cette prise en charge (ANNEXE conduite à tenir).

Cette prise en charge ciblée a vocation à s'étendre dans une phase ultérieure à d'autres établissements de santé départementaux et nécessiter la définition de critères précis d'hospitalisation, mais surtout elle devra mobiliser largement l'ensemble des professionnels de santé.

## Grippe A H5N1, H1N1, les virus changent, le rôle des professionnels de santé demeure essentiel

### Une organisation des soins territorialisée

Le plan national met clairement en évidence le rôle fondamental des professionnels libéraux (médecins, pharmaciens, infirmiers...) dans l'organisation des soins en pandémie en rappelant les principes retenus :

- Le maintien à domicile des patients sera privilégié pour préserver les capacités hospitalières

- Le fonctionnement habituel de la médecine de ville doit être préservé aussi longtemps que possible avec un recours des patients à leur

médecin généraliste habituel dans le cadre de la permanence des soins, une orientation vers les hôpitaux de proximité des patients dont l'état le justifie, une délivrance par les pharmaciens d'officine des médicaments et des masques chirurgicaux et une délivrance de soins par les auxiliaires médicaux au cabinet ou de préférence à domicile pour les patients grippés.

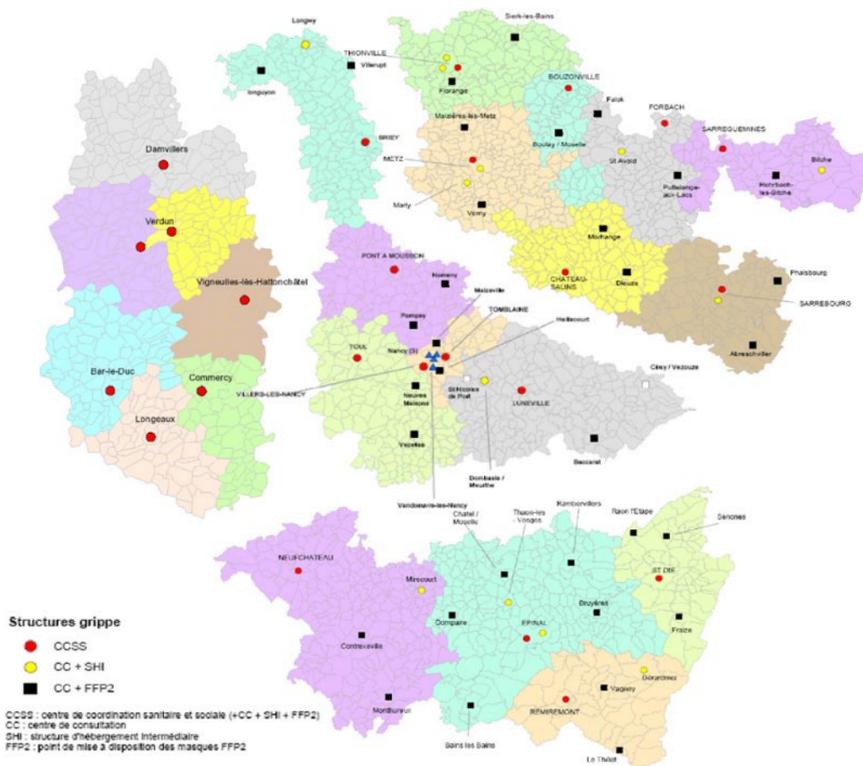
L'organisation des soins doit également prévoir pour les professionnels libéraux, des renforts développés graduellement en fonction de la situation épidémiologique nationale et/ou locale et qui s'articulent sur un découpage départemental en « territoires grippe » issus des secteurs de permanence des soins et le développement de structures spécifiques. En Lorraine, le choix d'implantation de ces structures s'est porté sur des établissements scolaires fermés en pandémie et répartis sur chaque « territoire grippe » (voir carte).

- Un Centre de Coordination Sanitaire et Sociale (CCSS) par territoire, à visée logistique facilite l'articulation des soins des auxiliaires médicaux et le soutien à la vie quotidienne des patients, et assure la centralisation des informations sur son territoire.

- Une Structure d'Hébergement Intermédiaire (SHI) par territoire, accueille pour une courte durée les grippés légers qui ne peuvent bénéficier d'un maintien à domicile.

- Des centres de consultation dédiés pourront être mis en place pour compléter en cas de surcharge les consultations de ville, elles seront assurées par des médecins retraités du corps

Suite au verso =>



Rejoignez-nous en complétant le bulletin d'adhésion joint à cette lettre.

Issu d'un consensus fort, le réseau AntibioLor ne peut vivre que par l'adhésion de tous les acteurs concernés par l'antibiothérapie.

Renvoyez rapidement votre bulletin sous enveloppe à fenêtre accompagné de votre règlement.

## Bulletin d'adhésion 2009

A glisser dans une enveloppe accompagné de votre règlement

Souhaite adhérer à l'Association du Réseau Lorrain d'Antibiothérapie

J'adresse ci-joint ma cotisation pour l'année 2008

Montant : (cocher)

- 600 € pour les CHU/CHR
- 300 € pour les CHG/PSPH/Cliniques
- 150 € pour les Moyen Long Séjour/Retraite médicalisée
- 300 € pour les Associations professionnelles
- 15 € en adhésion individuelle

A retourner à :

**ANTIBIOLOR**

Mlle C. Barthélémy

Secrétariat du réseau Antibiolor - Maladies infectieuses

Tour Drouet 7 - Hôpitaux de Brabois - Allée du Morvan

54500 VANDŒUVRE-LES-NANCY



de réserve sanitaire appuyés de médecins salariés (médecins scolaires, médecins des collectivités territoriales, médecins conseils...) et avec le concours de médecins libéraux du territoire.

- Un plan de vaccination de la population contre le virus pandémique circulant complémentaire à la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière.

#### Un appui logistique pour les professionnels de santé libéraux

Les professionnels de santé libéraux constituent la première ligne de la lutte contre l'extension de l'épidémie. Leurs capacités de prise en charge seront déterminantes pour limiter les conséquences sanitaires de la pandémie. Le maintien de leur activité est une priorité et il importe d'assurer

leur protection contre le virus par quatre biais :

- Une active campagne d'informations sur les conduites à tenir et le rappel des mesures barrière a été relayée dans les médias. Les documents d'information sont téléchargeables sur le site <https://dgs-urgent.sante.gouv.fr>. Un relai par les professionnels libéraux sur leurs lieux de travail est indispensable. Tout professionnel de santé est invité à s'inscrire sur le site DGS URGENT du ministère de la santé pour bénéficier des informations relatives aux alertes sanitaires dont la pandémie grippale.
- Un plan de mise à disposition gratuite de masques FFP2 et chirurgicaux à l'ensemble des professionnels de santé a été mis en place dès 2007 par l'envoi à tous les professionnels libéraux d'un kit de protection (Masques FFP2 et chirurgicaux, lunettes, surblouse). Tout

professionnel qui ne dispose pas ou plus de ce kit peut s'adresser dès à présent à la DDASS de son département pour bénéficier d'un réassort de masques (voir MEMENTO). En pandémie, une mise à disposition gratuite de masques FFP2 et chirurgicaux sera proposée sur des sites prédéterminés aux professionnels de santé libéraux.

- La délivrance de médicaments antiviraux fait également l'objet d'une organisation qui s'appuie sur les grossistes répartiteurs et les pharmaciens d'officine.

- Le plan de vaccination développé dès la mise au point du vaccin comportera un volet destiné à la vaccination prioritaire des professionnels de santé tant hospitaliers que libéraux.

#### CONCLUSION

La diffusion mondiale du virus AH1N1 est effective, et même si elle n'a eu, à ce jour, qu'un impact limité sur le système de santé français, une pandémie est à envisager. La mise en place de mesures ciblées et leur adaptation constante à l'évolution de la situation internationale et française constituent le plus sûr moyen de freiner la pandémie et d'apporter à la population les réponses sanitaires souhaitées.

Les professionnels de santé seront notre première ligne de défense dans cette crise sanitaire. La communication nécessaire avec les pouvoirs publics est rendue plus difficile par leur nombre et leur diversité. L'inscription de ces professionnels au site DGS URGENT du Ministère de la Santé est plus que jamais indispensable pour connaître les dispositifs retenus.

#### MEMENTO

##### Se procurer le kit manquant :

- DDASS 54 : [dd54.centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr](mailto:dd54.centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr) / 03.83.17.44.44
- DDASS 55 : [dd55.centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr](mailto:dd55.centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr) / 03.29.76.84.00
- DDASS 57 : [dd57.centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr](mailto:dd57.centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr) / 03.87.37.56.00
- DDASS 88 : [dd88.centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr](mailto:dd88.centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr) / 03.29.64.66.68

• S'abonner à DGS-Urgent, s'inscrire en ligne sur : <https://dgs-urgent.sante.gouv.fr> en ayant pris soin de se munir de son numéro d'inscription à ADELI

##### S'informer, se former, quelques sites à consulter :

- Définition des cas : <http://www.invs.sante.fr/surveillance/grippe%5Fdossier/infectiologie.com>
- <http://www.infectiologie.com/site/grippe.php>
- [pandemie-grippale.gouv.fr](http://pandemie-grippale.gouv.fr) (accès au plan gouvernemental) :
- <http://www.sante-sports.gouv.fr/dossiers/sante/grippe-porcine-h1n1/informations-pour-professionnels-sante/informations-pour-professionnels-sante.html>

## Conduite à tenir par les professionnels de santé

Prise en charge des premiers cas suspects en Lorraine de grippe humaine à A/H1N1 - 7 mai 2009



#### Définition de cas (InVS)

Une personne présentant un syndrome respiratoire aigu brutal :

- signes généraux : fièvre > 38° ou courbature ou asthénie
- et signes respiratoires : toux ou dyspnée

1. elle a séjourné dans une zone dans laquelle une circulation du virus de grippe porcine a été mise en évidence.

Ou

2. elle a eu un contact étroit avec un cas possible, probable ou confirmé pendant sa période de contagiosité qui débute 24h avant le début des signes.

Les contacts étroits sont définis comme :

- personne partageant le même lieu de vie que le cas index : famille, même chambre d'hôpital ou d'internat..
- contact direct, en face à face, à moins d'un mètre du cas index au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion : flirt, amis intimes, voisin de classe ou de bureau, voisin du cas index dans un avion ou un train.

Chaque cas possible doit faire l'objet d'un signalement à l'InVS pour une évaluation épidémiologique et la confirmation du classement en cas possible.

#### Matériels de protection

##### Pour les soignants :

- masques FFP2 ou, à défaut, FFP1 ;
- une paire de gants à usage unique ;
- lunettes de protection ;
- calots ;
- sur blouses ;
- sur chaussures ;
- utilisation de solution hydro alcoolique pour lavage des mains après retrait de la tenue.

##### Pour les patients :

- masque chirurgical ;
- sur blouse.



#### Conduites à tenir :

##### 1. Médecins généralistes

- En cas d'appel d'un patient suspect, contacter les SAMU centre 15 avant visite au domicile en l'absence de moyens de protection.
- Si visite au patient, se protéger (masque FFP2, gants jetables à usage unique)
- Appeler le Centre 15
- Ne pas adresser de patients directement aux urgences
- Après chaque visite, désinfecter les mains (solution hydro alcoolique) et le matériel utilisé
- Jeter le matériel de protection utilisé dans un sac étanche (circuits DASRI)

##### 2. Centres 15 (SAMU 55/57/88)

- Contacter l'InVS
- Contacter le SAMU 54
- Alerter la DDASS du département concerné
- Le SAMU 54 contacte l'infectiologue d'astreinte du CHU et organise le transfert du patient vers le service de Maladies Infectieuses et Tropicales

##### 3. Services d'urgences

- Port du masque chirurgical pour les patients qui présentent toux et hyperthermie (affichage en amont)
- Isolement du patient dans une salle d'examen dédiée à proximité des urgences (circuit court)
- Protection du personnel médical et paramédical au contact du patient (cf. Matériels de protection)
- Si cas possible : appeler le Centre 15
- Remplir le questionnaire InVS avec le SAMU qui contacte l'InVS
- Le SAMU contacte le SAMU 54 pour prise en charge.
- Le SAMU vient prendre en charge le patient au service d'accueil des urgences.
- La prise en charge d'un patient en détresse respiratoire est assurée par une équipe SMUR du département concerné jusqu'à l'arrivée de l'équipe du SAMU 54 qui assure le transfert jusqu'au CHU de Nancy.

Les prélèvements ont été réalisés au service de maladies infectieuses du CHU de Nancy et envoyés au CHU REIMS sous triple emballage normalisé.

#### Références

[www.grippeaviaire.gouv.fr](http://www.grippeaviaire.gouv.fr) - [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr) - [www.sante-sports.gouv.fr](http://www.sante-sports.gouv.fr) - N° indigo : 0825 302 302

## Cas clinique



Les réponses au cas clinique sont disponibles sur le site internet du Réseau AntibioLor : [www.antibiolor.org](http://www.antibiolor.org) (rubrique formation-information)

## Adhères à AntibioLor

Rejoignez-nous en complétant le bulletin d'adhésion joint à cette lettre. Issu d'un consensus fort, le réseau AntibioLor ne peut vivre que par l'adhésion de tous les acteurs concernés par l'antibiologie.

Envoyez rapidement votre bulletin sous enveloppe à fenêtre accompagné de votre règlement.



LA LETTRE DU RESEAU LORRAIN D'ANTIBIOLOGIE

### ANTIBIOLOR

infos

Directeur de la publication : Thierry May  
 Conception graphique et maquette : Agence MédiaCom  
 Impression : Lorraine graphic  
 Ce numéro a été tiré à 5 200 exemplaires  
 ISSN : 1955-0820

Je soussigné(e)  
M - Mme - Mlle  
(rayer la mention inutile)

NOM..... Prénom.....

Fonction..... Spécialité.....

Adresse prof. ....

N° de téléphone ..... E-mail .....

NOM de l'Etablissement ou de l'Association .....

ADRESSE de l'Etablissement ou de l'Association .....

par Chèque bancaire  par Chèque postal  Virement bancaire

RIB : code banque 14707 | code guichet 00035 | N° de compte : 03519091817 | clé 28

Banque ..... Ville ou centre.....

N° du chèque ..... Libellé au nom de «Association AntibioLor»

Je désire recevoir un reçu de ma cotisation

Date

Signature

oui  non



ANTIBIOLOR  
LE RESEAU LORRAIN D'ANTIBIOLOGIE